



Communauté de Communes  
de l'Agglomération Migenneoise

La vie comme vous l'aimez !

**Arrêté n°134/2025  
Portant fermeture temporaire du terrain en  
herbe du stade Lucien Leplat à Charmoy.**

**A R R E T E D U P R E S I D E N T**

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migenneoise,

Vu les articles L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu les conditions météorologiques sur le Migenois,

**ARRÊTE**

**Article 1er.** - Compte-tenu des conditions météorologiques, le terrain en herbe du stade Lucien Leplat à Charmoy est interdit d'accès à tous les utilisateurs du 27 novembre 2025 et jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** - Ampliation de cet arrêté est transmise à tous les utilisateurs habituels des terrains.

Fait à Migennes, le 27/11/2025.

Le Président,

François BOUCHER



Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le 27/11/2025

ID : 089-248900383-20251127-ARR134\_2025-AR

**S2LOW**